

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 4 octobre 2011 portant modification du tableau national de répartition des bandes de fréquences

NOR : PRMX1126722A

Le Premier ministre,

Vu le code des postes et des communications électroniques ;

Vu la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, notamment son article 21 ;

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale des fréquences en date du 24 mars 2011 et du 23 juin 2011 ;

Vu l'avis de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 26 juillet 2011 ;

Vu l'avis du Conseil supérieur de l'audiovisuel en date du 13 septembre 2011,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Les documents modificatifs n^{os} 8 et 9 joints en annexe (1) définissent les pages à modifier dans le tableau national de répartition des bandes de fréquences, édition 2008.

Art. 2. – Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 4 octobre 2011.

Pour le Premier ministre et par délégation :
Le secrétaire général du Gouvernement,
SERGE LASVIGNES

(1) Le tableau, arrêté du 30 octobre 2008, ainsi que les documents modificatifs sont disponibles à l'Agence nationale des fréquences, 78, avenue du Général-de-Gaulle, 94700 Maisons-Alfort.